

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} juillet 2015**

L'an deux mille quinze, le 1^{er} juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjointes, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY.

Absents excusés : Monsieur Olivier GARIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Monsieur Nicolas FOUQUE qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas PIOT, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne pouvoir à Madame Christine BILLARD, Madame Anaïs GRAVADE qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël DAUFFY.

Date de convocation : 24 juin 2015

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique PIGEAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 26 mai 2015.

Arrivée en cours de séance :

Monsieur Olivier GARIN, à 21h55, lors de l'examen de la délibération n°CM 11/66/2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM11/53/2015 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 18 mai 2015***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°030/2015 en date du 26 mai 2015** : Modification de la régie de recettes de l'Espace Jeunes – Augmentation temporaire de l'encaisse
- **Décision n°031/2015 en date du 3 juin 2015** : Convention d'accueil – Mini camp 2015 à la base de loisirs de Brûlon – 3 016 € TTC
- **Décision n°032/2015 en date du 5 juin 2015** : Participations des familles – Mini camps Accueil de Loisirs – Été 2015 – Base de loisirs de Brûlon

- **Décision n°033/2015 en date du 11 juin 2015** : Participations de la commune d'Ollainville en matière de transports scolaires – Année 2015/2016
- **Décision n°034/2015 en date du 11 juin 2015** : Contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société Absys – 540 € HT (mensuel)
- **Décision n°035/2015 en date du 11 juin 2015** : Abrogation et institution de la régie Espace Jeunes
- **Décision n°036/2015 en date du 11 juin 2015** : Modification de la régie de recettes et d'avances de l'espace jeunes – Augmentation du montant de l'avance

- **Délibération n°CM11/54/2015 : Création et lancement des Comités de quartiers**

- **Décide** la création de quatre Comités de quartiers en suivant les secteurs délimités sur la carte annexée à la présente délibération.
- **Approuve** les principes de composition et de compétence des Comités de quartiers ;
- **Dit** qu'une charte de fonctionnement sera élaborée et revue au fil du temps.

Adopté à l'unanimité

II. FINANCES

- **Délibération n°CM11/55/2015 : Demande de subvention dans le cadre de l'appel 2015/2016 "Aide aux projets culturels de territoire" – Signature d'un contrat avec le Conseil Départemental de l'Essonne**

- **Approuve** les termes du Contrat de Développement Culturel proposé par le Département.
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet 2015/2016 "Aide aux projets culturels de territoire".
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/56/2015 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation complémentaire 2015 – Demande de Subvention pour l'équipement des restaurants scolaires**

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous au titre de la DETR 2015, pour financer le programme d'équipement des restaurants scolaires 2015.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

	<i>Dépense</i>	<i>Financement</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Coût total opération HT	12 370.48 €		
Subvention DETR 2015		30%	3 711.14 €
Financement Commune		70%	8 659.34 €
TOTAL		100%	12 370.48 €

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/57/2015** : *Autorisation de programme n°4 – Mission de Maîtrise d’Œuvre – Travaux de Réhabilitation Energétique - Maternelle Pierre de Ronsard*

- **Décide** de fixer le montant de l’AP/CP n°4 à 10 624.00 € TTC
- **Décide** de modifier l’échéancier des Crédits de Paiement ainsi qu’il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2014 : 9 624.00 € TTC
Exercice 2015 : 1 000.00 € TTC

- **Dit** que les crédits correspondants à l’exercice 2015 ont été inscrits au Budget Primitif 2015 de la Commune.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/58/2015** : *Titre de recettes payable par Internet (TIPI)*

- **Approuve** le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet).
- **Décide** la mise en œuvre de ce service au cours du 4^e trimestre de l’année 2015.
- **Autorise** le Maire à signer la convention proposée par la Direction Générale des Finances Publiques et l’ensemble des documents nécessaires à ce déploiement.

Adopté à l'unanimité

III. ENFANCE

- **Délibération n°CM11/59/2015** : *Tarification des prestations de services 2015/2016*

- **Adopte** les tarifs ci-dessous pour l’année scolaire 2015/2016 :

Restauration scolaire :

Quotients	Tarifs 2015/2016
QF1 <=229	1.28
230<=QF2<389	1.79
390<=QF3<539	2.64
540<=QF4<689	3.21
690<=QF5<839	3.67

840<=QF6<1039	3.99
1040<=QF7<1289	4.06
1290<=QF8<1529	4.20
1530<=QF9<1929	4.28
QF10=> 1930	4.41
Extérieurs	4.85
Le temps de restauration scolaire pour les Projets Alimentaires Individualisés (P.A.I.)	1.30

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel (période de congés scolaires) :

Quotients	Tarifs 2015/2016
QF1 <=229	3.93
230<=QF2<389	4.50
390<=QF3<539	5.89
540<=QF4<689	7.33
690<=QF5<839	9.27
840<=QF6<1039	10.41
1040<=QF7<1289	10.62
1290<=QF8<1529	10.83
1530<=QF9<1929	10.94
QF10=> 1930	11.05
Extérieurs	15.26

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel du mercredi après-midi en période scolaire :

Quotients	Coût horaire	Tarifs 2015/2016
QF1 <=229	0.33	2.48
230<=QF2<389	0.38	2.85
390<=QF3<539	0.49	3.68
540<=QF4<689	0.61	4.58
690<=QF5<839	0.77	5.78
840<=QF6<1039	0.87	6.53
1040<=QF7<1289	0.89	6.68
1290<=QF8<1529	0.90	6.75
1530<=QF9<1929	0.91	6.83
QF10=> 1930	0.92	6.90
Extérieurs	1.27	9.53

Garderie Élémentaire et maternelle matin :

Quotients	Tarifs 2015/2016
QF1 <=229	1.11
230<=QF2<389	1.27
390<=QF3<539	1.52
540<=QF4<689	1.80
690<=QF5<839	2.25
840<=QF6<1039	2.33
1040<=QF7<1289	2.36
1290<=QF8<1529	2.40
1530<=QF9<1929	2.42

QF10=> 1930	2.44
Extérieurs	2.94

Garderie maternelle soir :

Quotients	Tarifs 2015/2016
QF1 <=229	1.53
230<=QF2<389	1.73
390<=QF3<539	2.06
540<=QF4<689	2.34
690<=QF5<839	2.70
840<=QF6<1039	2.86
1040<=QF7<1289	2.88
1290<=QF8<1529	2.93
1530<=QF9<1929	2.96
QF10=> 1930	2.99
Extérieurs	4.00

Temps de garderie de 18h30 à 19h00 pour les enfants d'élémentaire (sur dérogation) :

Par enfant/forfait ½ heure	3.00 €
----------------------------	--------

Etudes surveillées :

	Tarifs 2015/2016
Par enfant/mois	26.80
2 enfants et plus/mois	23.00
Occasionnel/jour	3.46

Repas personnel communal et enseignant :

Tarifs 2015/2016
2.50

Portage des repas – 3ème âge :

Tarifs 2015/2016
4.03

- **Prend acte** des revenus pris en compte lors du calcul du quotient familial des familles dont les parents sont divorcés.

- **Précise** que les participations des familles aux camps d'été organisés par l'accueil de loisirs seront calculées sur la base des 10 tranches de quotients familiaux existants.

Adopté à la majorité absolue (4 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM11/60/2015 : Projet Educatif Territorial : avenant n° 1**

- **Approuve** les modifications ou ajouts proposés par le Comité de Pilotage et approuvés par la Commission « Education – Temps de l'Enfant – Politique Familiale » réunie le 21 mai 2015, à savoir :

1- Alternance des jours de NAP pour chaque secteur scolaire (La Roche et le Centre) d'une année sur l'autre:

Année scolaire 2015/2016

La Roche et Boutons d'or → Lundi et jeudi

Prévert et Ronsard → Mardi et vendredi

Année scolaire 2016/2017

La Roche et Boutons d'or → Mardi et vendredi

Prévert et Ronsard → Lundi et jeudi

2- Faire déjeuner les enfants de Prévert sur place plutôt qu'à l'ALSH.

3- Faire déjeuner les enfants de la Roche sur place plutôt qu'à l'ALSH.

4- Réduction du nombre de périodes d'activités : de 5, passer à 3 soit :

Période 1 : de septembre aux vacances de décembre

Période 2 : de janvier aux vacances de pâques

Période 3 : des vacances de pâques au mois de juillet

5- Développer davantage les objectifs éducatifs suivants :

Education à la citoyenneté et aux valeurs de la République : renforcer la transmission et le partage des valeurs suivantes, entre autres : la liberté, l'égalité, la fraternité, la tolérance, le respect, l'entraide (notions développées dans le nouveau PEDT). Il pourra être très intéressant d'associer les enfants du CME sur cet aspect pédagogique.

Mesure n° 5 sur les 11 annoncées le 22 janvier 2015 lors de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République. Cette mesure vise à mobiliser toutes les ressources des territoires

6- Inscription des enfants des écoles maternelles au Nouvelles Activités Périscolaires à l'année et non plus au trimestre.

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au Projet Educatif Territorial

- **Charge** M. le Maire de transmettre l'avenant n° 1 au Projet Educatif Territorial à :

1. M. le Préfet de l'Essonne

2. M. l'Inspecteur d'Académie

3. Mme La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Adopté à l'unanimité

• **Délibération n°CM11/61/2015 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse – 2015/2018**

- **Décide** de poursuivre sa politique en faveur de l'enfance.

- **Sollicite** de la C.A.F. le renouvellement de son contrat Enfance Jeunesse n°2015-2018 dans lequel seront inscrites les actions suivantes :

1. ALSH Maternel – action maintenue

2. Périscolaire maternel – action maintenue

3. Formation BAFA sur site – partie théorique – action nouvelle

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/62/2015 : Règlement intérieur des cantines scolaires – Avenant n°3**

- **Décide** de modifier la définition de l'accueil régulier et de dire « est considéré comme déjeuner régulier au restaurant scolaire, le fait qu'un enfant soit présent un ou plusieurs jours fixes dans la semaine ».

- **Décide** d'ajouter que la restauration du mercredi, lorsque l'enfant part à 13h, est exclusivement réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Adopté à l'unanimité

IV. JEUNESSE

- **Délibération n°CM11/63/2015 : Participations Espace Jeunes 2015/2016**

- **Adopte** les participations à l'espace Jeunes détaillées ci-dessous pour l'année scolaire 2015/2016.

- Une carte d'adhérent :

1. 5 € pour les jeunes ollainvillois
2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payante :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

- **Rappelle** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes- sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.

- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

Adopté à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, Mme GRAVADE, M. DAUFFY ; 1 abstention : M. PIGNOL)

V. SECURITE

- **Délibération n°CM11/64/2015 : CISPD – Forum sécurité routière 2015 – Fiche Action n° 20**

- **Approuve** la réalisation et le programme du Forum sécurité routière qui aura lieu les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015, sur le pôle sécurité de la Foire aux Haricots d'Arpajon,

- **Approuve** le plan prévisionnel de l'action :

MONTAGE FINANCIER	DEPENSES	RECETTES
	Coût estimé pour 2015 : 10 620 €	Participations financières des communes du CISPD (au prorata du nombre d'habitants), prise en charge pour moitié du Critérium Jeune Conducteur par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, et subventions de l'Etat et du Département à 50% du budget global.

- **Approuve** la participation financière de la commune d'Ollainville pour un montant de 212.08 €.

- **Précise** que le coût total sera réparti entre les communes du CISPD intéressées au prorata du nombre d'habitants.

- **Autorise** Monsieur le Maire d'Ollainville à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

VI. TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Délibération n°CM11/65/2015 : Signature d'une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)**

- **Approuve** les termes de la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France.

- **Autorise** le Maire à signer la convention de délégation de compétence ainsi que tout document relatif à ce dossier avec le Syndicat des Transports d'Ile de France représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie MOUGARD, sis 39 bis-41 rue de Châteaudun – 75009 PARIS.

Adopté à l'unanimité

VII. URBANISME

- **Délibération n°CM11/66/2015 : *Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Ollainville***

-**Approuve** la modification n° 1 du plan local d'urbanisme conformément au dossier présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

-**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme ;

-**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121.10 du code général des collectivités territoriales ;

La présente délibération approuvant le dossier de modification n° 1 du PLU est exécutoire sous la double condition : de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (article R 123-25 du code de l'urbanisme).

-**Dit** que le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie d'Ollainville aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/67/2015 : *Mise en place du périmètre d'un Projet Urbain Partenarial***

- **approuve** le document graphique joint à la présente délibération et délimitant les parcelles situées en zone AUAE et UAE du Plan Local d'Urbanisme qui seront couvertes par des conventions de Projet Urbain Partenarial

- **dit** que la participation demandée aux propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs sera proportionnelle à la surface de la parcelle qu'ils occuperont

- **précise** que les équipements publics suivants : travaux préalables, terrassement, voirie, assainissement, eau potable, éclairage public, tranchées pour réseaux divers, électricité, réseaux gaz, télécommunication seront rendus nécessairement pour permettre l'urbanisation du périmètre délimité par le Projet Urbain Partenarial

- **prend acte** que dans la mesure où la réalisation de certains équipements (listés ci-dessus) seraient mis à la charge des pétitionnaires directement par les concessionnaires, le coût de ces derniers ne sera pas porté à la charge du pétitionnaire dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial.

- **dit** que la durée de validité du périmètre soumis à convention d'un Projet Urbain Partenarial est fixée à 10 ans

- **décide** de fixer la durée d'exonération de la Taxe d'aménagement à 10 ans dans le périmètre concerné par un Projet Urbain Partenarial.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/68/2015 : Plan Communal de Sauvegarde : approbation**

- **Approuve** le plan Communal de sauvegarde de la commune d'Ollainville (consultable en mairie).
- **Précise** que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie et qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM11/69/2015 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) : avis**

- **émet** un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille sous réserve que les observations et remarques portées ci-dessous soient prises en compte lors de l'élaboration du PPRi définitif :

1. matérialiser le secteur des Moulins d'Ollainville en couleur saumon (risque d'inondation fort) en lieu et place de la couleur bleue (risque d'inondation moyen),
2. réfléchir sur la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et du PPRi en ce qui concerne les secteurs susceptibles d'être soumis à un risque d'inondation (zone UEC du PLU).

- **charge** M. le Maire d'en informer M. le Préfet de l'Essonne.

Adopté à l'unanimité

VIII. INFORMATIONS

- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle de services publics**

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, informe le Conseil Municipal que le concepteur qui sera chargé d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du pôle services publics – Rue de la Source - a été choisi suite à la commission d'appel d'offres réunie le 5 juin 2015 et des auditions organisées le 9 juin 2015.

Il s'agit du bureau d'architectes ALU implanté à Cheptainville.

La séance est close à 22h30.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 31 juillet 2015.